



## Dossier de presse

# Espaces naturels régionaux (ENRx) et les 3 Parcs naturels régionaux du Nord/Pas de Calais engagés sur la voie de l'urbanisme de qualité

### « Aménager et habiter autrement l'espace rural et péri-urbain ».

#### **Le constat :**

De plus en plus de ménages sont attirés par la vie à la campagne et les candidats à la construction de maisons individuelles se bousculent aux portes des mairies.

L'on sait pourtant que cette façon d'habiter l'espace rural atteint ses limites et qu'il est nécessaire d'inventer autre chose à proposer aux familles.

En effet, le prix du terrain constructible est tel que nombre de ménages (et notamment les plus jeunes) ne peuvent plus prétendre s'installer dans le village de leurs parents. Et s'ils le pouvaient, construire une maison sur une parcelle de 1500 ou 2000 m<sup>2</sup>, est-ce la bonne solution pour tous ?

La France est la championne en Europe de l'étalement urbain. « Le mitage du foncier par l'habitat » évoque un monde rural qui se rétrécit comme une peau de chagrin, et la disparition dans le même temps de ce que l'on est venu chercher : l'espace naturel et le paysage rural.

Demain, parce que l'essence sera plus chère et que nous serons plus âgés, nous aurons besoin de vivre au quotidien sans dépendre nécessairement de notre voiture.

#### **L'enjeu :**

Quels types d'organisation urbaine et de constructions répondent à ces besoins ? Comment vivre dans une proximité qui ne soit pas la promiscuité ?

#### **L'engagement :**

Les trois Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais, acteurs de l'aménagement du territoire, et dont une des principales missions est la préservation de la qualité des paysages se doivent d'apporter leur contribution à ces questions et les moyens de l'expérimentation. Ces réflexions touchent l'ensemble du territoire régional mais également nos voisins européens.

#### Contact presse

Manu LEQUEUCHE

**Espaces naturels régionaux**

Mobile : 06 30 16 89 54

Tél : 03 20 12 86 64

Fax : 03 20 12 89 39

m.lequeuche@enrx.fr

#### Contact technique

Nathalie MANDARON

**Espaces naturels régionaux**

Tél : 03 20 12 89 12

Fax : 03 20 12 89 39

n.mandaron@enrx.fr

# SOMMAIRE

---



1. Aménager des éco-quartiers en milieu rural P 3
2. Le calendrier de l'opération P 4
3. L'urbanisme de qualité doit aussi faire école P 5

contact@enrx.fr  
www.enrx.fr

**espaces  
naturels  
régionaux**  
Nord-Pas de Calais



6, rue du Bleu Mouton  
BP 73 - 59028 LILLE CEDEX  
métro : République  
Tél : +33(0)3 20 12 89 12  
Fax : +33(0)3 20 12 89 39

 Parc naturel régional de l'Avesnois

 Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

 Parc naturel régional Scarpe - Escaut

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DU NORD-PAS DE CALAIS

# 1. Aménager des éco-quartiers en milieu rural



C'est à partir du constat précédent qu'Espaces naturels régionaux (ENRx), en tant que maître d'ouvrage associé aux Parcs du Nord-Pas de Calais, a répondu à l'appel à projets innovants lancé par le Ministère en charge du développement durable (Meeddat<sup>\*</sup>). Cet appel à projet concernait trois enjeux majeurs du « Grenelle de l'environnement » :

- la qualité des paysages périurbains,
- la trame écologique
- les plans climat.

Le projet présenté par ENRx sur l'urbanisme de qualité a été retenu par le Ministère parmi 12 autres lauréats au plan national.

ENRx coordonnera donc jusqu'en juin 2010, une opération d'accompagnement de 6 communes qui souhaitent *expérimenter l'aménagement d'un éco-quartier en milieu rural*. Les communes sélectionnées bénéficieront d'études pré-opérationnelles pour leur projet d'aménagement pour un montant estimé à 25 000 €, c'est à dire :

> La réalisation de trois esquisses du projet communal par trois équipes pluridisciplinaires (urbanistes, architectes, paysagistes, écologues, sociologues, artistes). Ces esquisses définiront et justifieront des principes d'aménagement et de construction et fourniront les premiers croquis du projet communal.

> La réalisation d'une étude d'avant-projet, par l'équipe ayant réalisé la meilleure esquisse, afin de proposer des déclinaisons architecturales et paysagères ainsi qu'un premier chiffrage du programme d'aménagement et de construction.

> A l'issue de ce projet régional, la commune s'engage à poursuivre l'opération d'aménagement dans le respect des études réalisées. Le Parc auquel elle est rattachée s'engage à l'accompagner dans toute la démarche jusqu'au début de la phase de réalisation.

<sup>\*</sup>Meeddat : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

## 2. Le calendrier de l'opération

---



### Le calendrier de l'opération :

#### **1<sup>ère</sup> étape : 30 octobre 2008**

Retour des candidatures puis sélection des communes.

#### **2<sup>ème</sup> étape : novembre 2008 à janvier 2009**

Ecriture des cahiers des charges des projets communaux par Espaces Naturels Régionaux et les 3 Parcs en collaboration étroite avec les communes sélectionnées

Le cahier des charges, spécifique à chaque projet communal, intégrera les critères de l'urbanisme durable et portera un accent particulier sur l'intégration paysagère des nouvelles constructions.

#### **3<sup>ème</sup> étape : février 2009**

Sélection des équipes pluridisciplinaires qui travailleront sur les projets des communes sélectionnées.

Les communes seront membres du comité de sélection des équipes.

#### **4<sup>ème</sup> étape : mars à juillet 2009**

Réunions d'information, travaux des équipes de consultants dans chaque commune et présentation des esquisses.

#### **5<sup>ème</sup> étape : automne 2009**

Réalisation des études communales d'avant projet.

Des partenaires régionaux et leurs services techniques sont mobilisés dans le cadre de ce projet : l'Etat, le Conseil régional, les Conseils généraux du Nord et du Pas de Calais, les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie, l'Etablissement Public Foncier, le Centre régional de Ressources du Développement Durable.

### 3. L'urbanisme de qualité doit aussi « faire école »

---



Dans le cadre du projet global d'ENRx sur l'urbanisme de qualité, des sessions de sensibilisation intitulées « Incrire le développement durable dans l'urbanisme » sont organisées dans les 3 Parcs et 2 Pays des Flandres. Elles s'adressent aux personnels des communes et intercommunalités en charge des dossiers et autorisations d'urbanisme, ainsi qu'aux agents des Directions départementales de l'équipement chargés de l'élaboration et du suivi des PLU, de l'instruction des permis de construire.

Il s'agit de veiller à ce que le développement des communes limite l'étalement urbain, préserve un paysage de qualité et offre aux futurs habitants une meilleure qualité de vie et la possibilité d'adopter des modes de vie économes et compatibles avec un développement durable.